



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le rapport financier et le rapport des auditeurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 seront déposés par le trésorier lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra, conformément au décret numéro 102-2021 du gouvernement du Québec, en date du 5 février 2021, le **lundi 3 mai 2021**, à 20 h, par visioconférence.

À cette occasion, monsieur le maire Marc Parent fera rapport aux citoyens des faits saillants de ce rapport financier tel que prévu par la loi.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE 21 AVRIL 2021.

A handwritten signature in blue ink that reads "Julien RG".

Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat